



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@cccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2015-81 du 06 octobre 2015

OBJET - Recours à un médecin vacataire

Rapporteur : Mme Anne-Marie FORGEOUX

Le 06 octobre 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 29 septembre 2015 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Guy HERMITTE.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 31 pour la délibération n°2015-76
32 de la délibération n°2015-77 à n°2015-89

Nombre de pouvoirs : 9

M. Thierry BOUCHIÉ est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUÉRIN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA (à partir de la délibération n°2015-77), Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Philippe MICHELON, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir : Mme Francine DAERDEN à Mme Marie MARCHELLO,
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL,
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM,
M. Bruno DAVANTURE à Mme Catherine GUIGLI,
Mme Renée PETELET à Mme Nicole GUÉRIN,
Mme Catherine MUHLACH à Mme Catherine VALDENNAIRE
M. Pierre LEROY à M. Sébastien FINE,
M. Alain FARDELLA à M. Philippe MICHELON,
M. Jean-Michel REYMOND à M. Thierry BOUCHIÉ.

Vu le décret n° 2000-762 du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de santé publique,

Vu le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,

Considérant que les crèches communautaires sont soumises au cadre législatif du décret du 1^{er} août 2000 relatif aux établissements d'accueil des enfants de moins de six ans et du décret du 7 juin 2010 qui stipule, notamment dans son article R2324-39-I, que les établissements et services d'une capacité supérieure à dix places s'assurent du concours d'un médecin spécialiste ou qualifié en pédiatrie, ou, à défaut, de celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie, dénommé médecin de l'établissement ou du service,

Considérant que la convention passée jusqu'à présent avec le Centre Hospitalier de Briançon ne peut être renouvelée pour raisons organisationnelles,

Considérant qu'en conséquence, pour assurer ces prestations, il est nécessaire d'avoir recours à un médecin, dont les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Générales et Finances du 21 septembre 2015,

Vu l'avis favorable de la commission Affaires Sociales du 14 septembre 2015,

Vu l'avis favorable du Bureau du 21 septembre 2015,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Autorise le recours à un médecin vacataire,
- Fixe à 34.00 € net par heure le montant de la vacation assurée pour une prestation de consultation médicale auprès des enfants,
- Dit que les crédits nécessaires pour ces prestations sont portés au budget.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} vice-président,

Guy HERMITTE.



Date affichage : 08 OCT. 2015